

Les règles de circulation sur l'axe du tram

Traverser une voie, stationner ou effectuer une livraison : aux abords du tram, il est important de rester attentif et de respecter quelques consignes de sécurité. Un ensemble de principes généraux et de consignes relatives aux aires piétonnes ou aux cas particuliers des rues Jean Jaurès et Siam existent, afin de circuler aux abords du tram en toute sécurité. Dans tous les cas, le maître mot reste la vigilance à chaque instant !



Principes Généraux

Livraisons le long du corridor :

- > stationnement sur les places « aires de livraisons », dans les rues perpendiculaires et sur les places de stationnement lorsqu'elles sont libres

Horaires de livraisons

- > rues Jean Jaurès, Siam et Porte : de 22h à 11h,
- > autres : 24h/24h

La traversée de la plateforme est interdite en dehors des carrefours.

Les aires piétonnes des rues de Siam et Jean Jaurès

En entrant dans l'aire piétonne, les véhicules tournent à droite puis sortent à droite à la première intersection (poursuivre jusqu'à l'intersection suivante si la rue est à sens unique).

L'arrêt pour livraisons est interdit sur la plateforme et à moins de 1.5m de chaque côté de la plateforme.

Cas particulier de la rue Jean Jaurès

La traversée de la plateforme est tolérée lorsque le principe n°1 de l'article 2 ne peut pas être appliqué (présence station TRAM ou giration impossible). C'est le cas entre:

- > les rues de la 2ème D.B. et Frézier
- > les rues Coat Ar Guéven et André Berger

Entre les rues Saint Saëns et de la 2ème D.B., le principe n°1 de l'article 2 ne peut également pas être appliqué. Dans ce cas, les véhicules entrant dans la rue Jean Jaurès tournent à gauche puis sortent à gauche sur la rue Saint Saëns.

Accès au parking de la Mairie:

- > Entrée : l'accès se fait par la rue Frézier puis circulation sur la plateforme TRAM côté droit jusqu'à l'entrée du parking.
- > Sortie : il faut traverser la plateforme TRAM, remonter la rue Jean Jaurès côté droit, puis tourner à droite rue des Onze Martyrs.

Cas particulier de la rue de Siam

La circulation et le stationnement sont interdits au niveau des fontaines entre les rues Jean Macé et de l'Aiguillon.

Contact

Direction des mobilités

24 rue Coat-ar-Guéven
CS 73826
29238 Brest cedex 2

☎ 02 98 33 50 50

@ mobilites@brest-metropole.fr

Commentaires

Nom (obligatoire)

Prénom (obligatoire)

Adresse mail : (obligatoire)

Commentaire (obligatoire)

Votre commentaire sera publié après avis du webmaster du site.

✖ EFFACER

✓ ENVOYER

HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02.98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil au guichet :

Lundi au Vendredi : 7h45 à 18h30 (17h30 pendant les vacances scolaires)
Accueil téléphonique au 02 98 33 50 50
Lundi au Vendredi : 8h /18h
Samedi 8h30/12h30

Hôtel de ville de Brest

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2
Tel. : 02.98 00 80 80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

[Mentions légales](#)

OK, tout accepter